

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Milette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/02138b436e70f624adc35ab4>

Date d'obtention : 2022-01-12 21:17:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le protocole à suivre et le type de questions à poser dans ce genre d'intervention, qu'il ne faut jamais regarder les images, de toujours avoir une approche bienveillante et de demander à l'élève de fermer son cellulaire avant de le déposer dans le sac lorsque c'est nécessaire de le confisquer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis plus confiante sur la marche à suivre et je serai plus efficace en matière de rapidité d'exécution car je suis maintenant plus outillée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De m'assurer de la protection de l'intégrité de la victime et de rencontrer chaque élève individuellement afin de compléter la grille d'évaluation pour chacun d'eux.